



Provence-Alpes-  
Côte-d'Azur

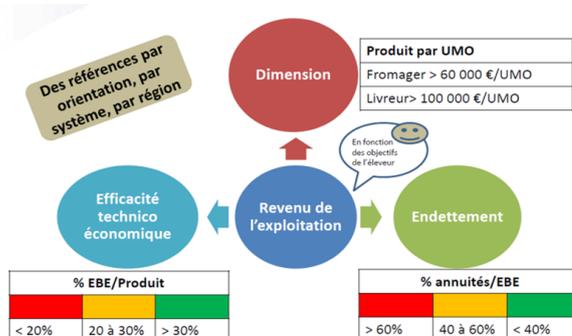


# Analyser son coût de production en élevage caprin fromager fermier et repérer les marges de progrès

## REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

La méthode coût de production est une méthode d'approche de la performance économique de l'atelier. Elle est complémentaire de l'analyse des résultats économiques sur l'exploitation. Elle est insuffisante pour apprécier les performances économiques d'une exploitation car entre autre, elle ne prend pas en compte les interactions entre ateliers.

### Au préalable, avoir un regard sur les résultats économiques de l'exploitation



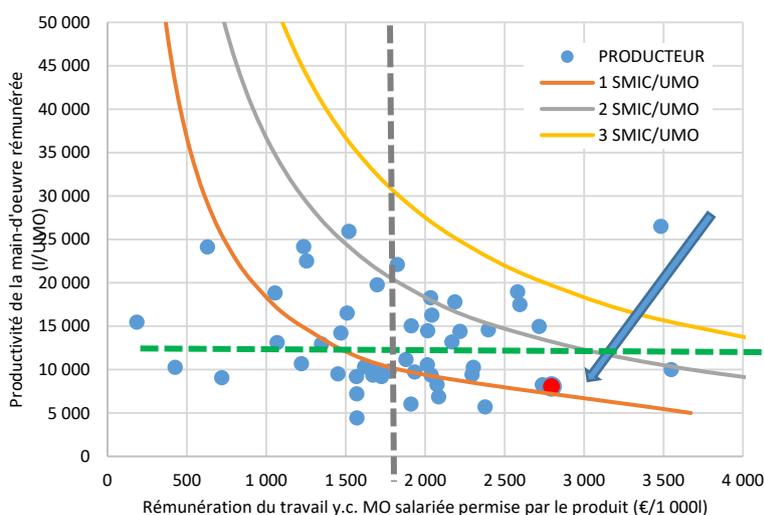
Il est ainsi important d'avoir un regard sur des indicateurs comme :

- l'efficacité technico économique au travers par exemple du % EBE/Produit,
- l'endettement au travers par exemple du % annuités/EBE.

Des références par orientation, par système, par région permettent de se situer.

## ANALYSER LE COUT DE PRODUCTION C'EST ANALYSER LA REMUNERATION PERMISE PAR MON ATELIER CAPRIN

- Je positionne le revenu de mon atelier par rapport aux revenus des ateliers du même type



Les 3 courbes 1, 2 et 3 SMIC/UMO permettent de visualiser les niveaux de rémunération.

On peut observer par exemple que des exploitations positionnées le long de la courbe rouge (1 SMIC/UMO) atteignent ce résultat de différentes manières : pour dégager un revenu, il n'y a pas une mais plusieurs combinaisons possibles.

COLLECTION RÉSULTATS



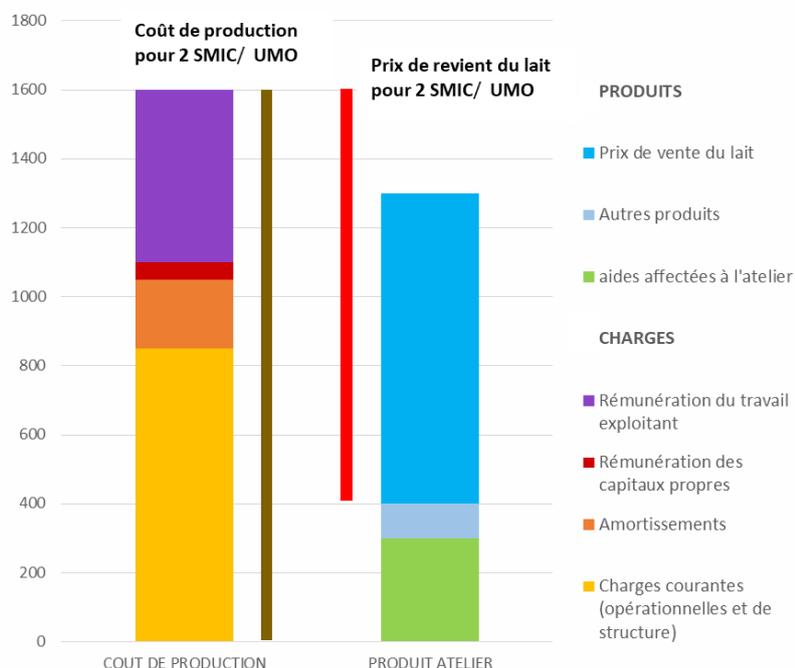
**On peut également observer, qu'il existe des seuils** (litrage par UMO, nombre de chèvres par UMO, rémunération permise aux 1 000 litres) en dessous desquels, je ne pourrais jamais dégager plus de 2 SMIC par UMO

- En dessous de 15 000 litres de lait transformé par UMO, il sera difficile de dégager un revenu de 2 SMIC/UMO (---)
  - En dessous d'une rémunération de 1 500 litres €/1 000 litres, il sera difficile de dégager un revenu de 2 SMIC/UMO (---)
- J'analyse les divers postes du cout de production à la recherche de marge de manœuvre. Pour chacun d'eux, je me positionne par rapport à la moyenne du groupe, au quart supérieur, au quart inférieur (seuil à surveiller)

## QUELQUES POINTS DE METHODE SUR LE COUT DE PRODUCTION.

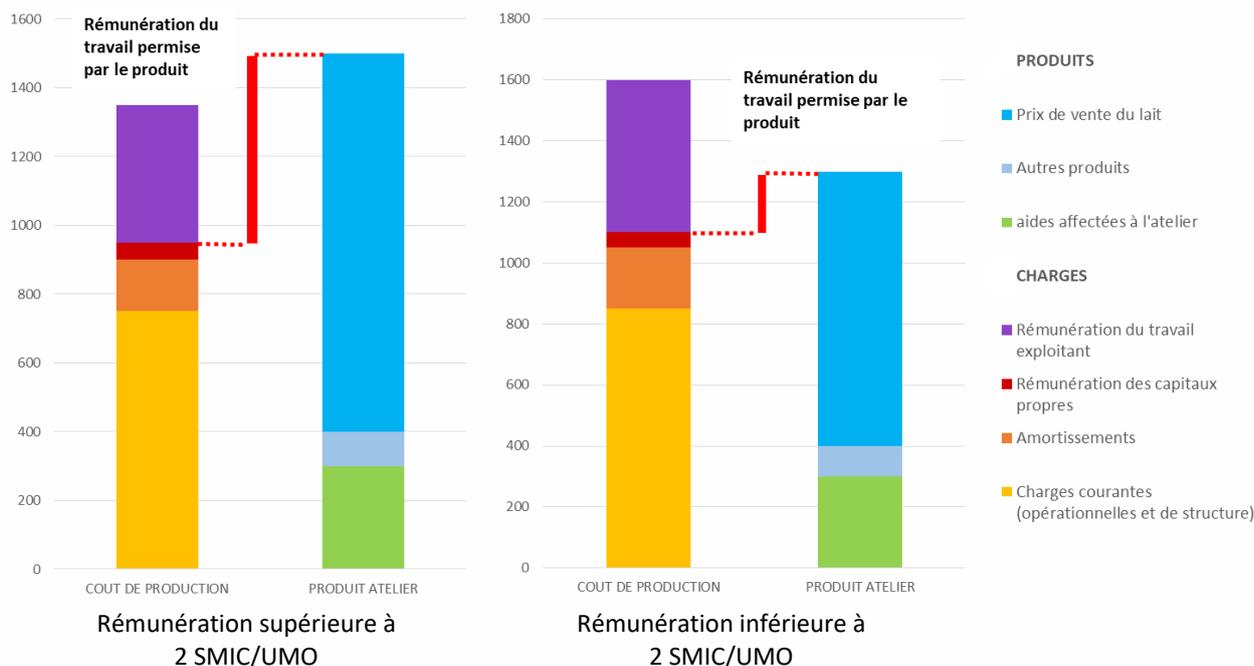
- L'ensemble des charges et des produits sont exprimés en €/1 000 litres de lait vendu.
- Des clés d'affectation répartissent la main d'œuvre de l'exploitation entre les divers ateliers.
- Des clés d'affectation répartissent les charges communes à plusieurs ateliers (mécanisation, main d'œuvre, frais généraux...) et les aides touchées au niveau de l'exploitation
- Aux charges courantes et aux amortissements, sont ajoutées **des charges supplétives**. Elles sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise (terre en propriété, capitaux propres) et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier sur la base de 2 SMIC par UMO

## QUELQUES DEFINITIONS



► **Coût de production de l'atelier** : Résultat d'une approche « comptable ». Il permet d'évaluer tout ce que les éleveurs engagent pour produire le lait intégrant le coût de leur travail, des surfaces qu'ils ont en propriété et des capitaux propres mobilisés pour financer les bâtiments, le matériel, le cheptel, les stocks...

► **Le prix de revient du lait** correspond au prix de vente qui compte tenu des aides et des autres produits de l'atelier permet de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et rémunérer au niveau défini l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux).



- **Rémunération du travail** (en €/1 000 litres de lait ou SMIC/UMO exploitant). Niveau de rémunération de la main-d'œuvre exploitant obtenu compte-tenu des charges engagées, de la rémunération des capitaux propres et des produits.

La **rémunération permise par UMO** est un indicateur qui fait la synthèse entre des éléments liés à :

- **La rémunération permise par litres de lait commercialisé** (Produits - Charges).
- **La productivité du travail** (litres de lait vendus/UMO caprines) qui prend en compte la taille du troupeau (dimension) et la production laitière par chèvre (intensification).

Dans le cas des fromagers fermiers et particulièrement de ceux de la région PACA, ce critère est souvent très pénalisant pour le coût de production. La rémunération du travail sur la base de 2 SMIC / UMO est ainsi « concentrée » sur un faible nombre de litres de lait.

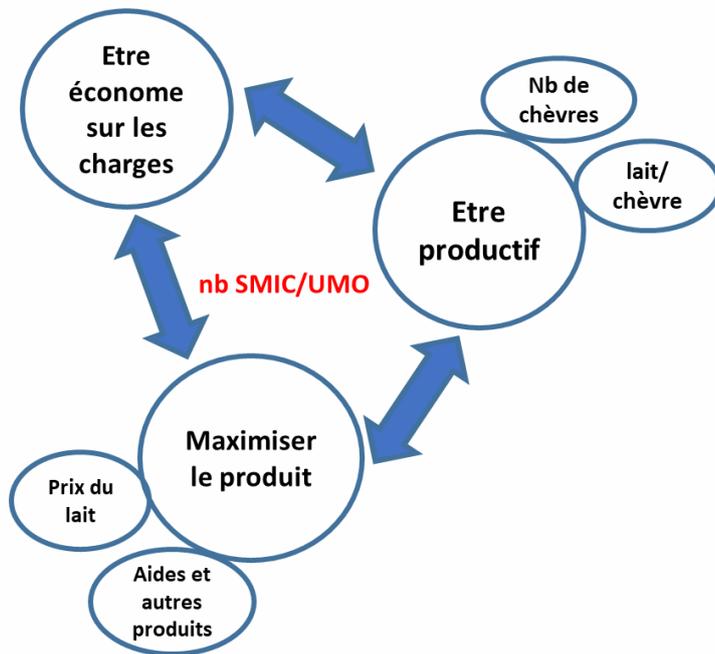
Fromagers fermiers PACA (< 30 000 litres de lait)	Le coût du travail exploitant sur la base de 2 SMIC/ UMO représente 63 % du coût de production
Fromagers fermiers PACA (> 30 000 litres de lait)	Le coût du travail exploitant sur la base de 2 SMIC/ UMO représente 50 % du coût de production
Fromagers fermiers autres régions (< 80 000 litres de lait)	Le coût du travail exploitant sur la base de 2 SMIC/ UMO représente 42 % du coût de production
Livreurs de lait (266 000 litres de lait en moyenne)	Le coût du travail exploitant sur la base de 2 SMIC/ UMO représente 31 % du coût de production

- **Coût de l'alimentation** : Indicateur qui agrège le coût de l'alimentation achetée, ceux sur les surfaces destinées à la production alimentaire (fourrages et concentrés) de l'atelier
- **Coût du système d'alimentation** : Un regroupement de 4 postes : achat d'aliments, approvisionnement des surfaces, mécanisation, foncier qui sont en étroite relation et en lien avec le système de production.

**Importance de la cohérence des 4 postes entre eux**, je choisis un système « autonome » ou un système « hors sol » mais je ne reste pas au milieu du gué, fréquent par exemple dans certains systèmes foin, où, je dépense pour cultiver, récolter mais comme la qualité n'est pas là, j'achète en parallèle. Hors travail, en production caprine, il représente 40 % des charges

- **Coût nourri logé** : Au coût du système d'alimentation est rajouté celui des bâtiments d'élevage. Hors travail, en production caprine, il représente 55 % des charges

### 3 PILIERS, 5 STRATEGIES POUR DEGAGER DU REVENU



Mettre en place une stratégie pour dégager du revenu peut s'imaginer selon 3 piliers :

- **La productivité** par unité de main d'œuvre, celle-ci peut être atteinte en augmentant le nombre de chèvre et/ou en augmentant la production par chèvre
- **Maximiser le produit** ; avec une réflexion possible sur le prix du lait et sur les autres produits de l'atelier dont les primes.
- **Etre économe sur les charges** ; en production caprine le coût du système alimentaire est souvent central ; en production fromagère, les frais de transformation et de commercialisation peuvent représenter des sommes importantes.

Les 3 piliers sont en inter relation entre eux, il est important de trouver les bons équilibres :

- Si j'augmente ma productivité je diminue le coût du travail mais si j'investis pour l'augmenter j'augmente mes coûts.
- Si j'augmente ma production à l'animal, je dilue mes charges mais si je l'augmente avec plus d'intrants ou de nouveaux investissements j'augmente mes coûts.
- Ce qui n'est pas comptabilisé dans l'expression de la productivité du travail et qu'il ne faut pas oublier : la pénibilité et l'astreinte.

#### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
Juillet 2020 - Référence Idele : 00 20 601 017 - Réalisation : Valérie Lochon

#### Vos contacts dans les départements :

Josine GIRAUD - Chambre d'agriculture 04 - Tél. 04 92 30 57 78 - @: [jgiraud@ahp.chambagri.fr](mailto:jgiraud@ahp.chambagri.fr)  
Henriette COURSANGE - Syndicat caprin 05 - Tél. 04 92 52 53 27 - @: [h.coursange@free.fr](mailto:h.coursange@free.fr)  
Pascale CLERC - Chambre d'agriculture 06 - Tél. 04 97 25 76 53 - @: [pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr](mailto:pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr)  
Audrey SEIGNER - Chambre d'agriculture 13 - Tél. 04 42 23 86 45 - @: [a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr)  
Séverine PASTORELLI - Chambre d'agriculture 83 - Tél. 04 94 99 74 02 - @: [severine.pastorelli@var.chambagri.fr](mailto:severine.pastorelli@var.chambagri.fr)  
Michèle BULOT LANGLOIS - Chambre d'agriculture 84 - Tél. 04 90 74 47 40 - @: [michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr](mailto:michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr)

#### Coordination régionale :

Christine Guinamard - Institut de l'Élevage - Tél. : 04 92 72 32 08 - @: [christine.guinamard@idele.fr](mailto:christine.guinamard@idele.fr)  
Vincent ENJALBERT - MRE - Tél. 04 92 87 09 43 - @: [v.enjalbert@mre-paca.fr](mailto:v.enjalbert@mre-paca.fr)

#### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, France Agrimer. et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

